



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 50987

Texte de la question

M. Pascal Terrasse appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les difficultés que pose l'encadrement pédagogique des futurs médecins en zone rurale. Alors que la déprise démographique médicale en zone rurale devient de plus en plus préoccupante, et qu'elle constitue un enjeu prioritaire pour l'avenir des territoires ruraux - lesquels représentent 80 % des départements français - la réglementation applicable en matière d'encadrement pédagogique des futurs médecins constitue un frein à l'implantation de jeunes praticiens dans ces territoires. À titre d'exemple, il n'est actuellement pas permis aux DRASS de valider les stages que les jeunes médecins pourraient aspirer à réaliser auprès de maîtres de stage généralistes dès lors que ces derniers se trouvent en dehors de la région d'origine du stagiaire. Cette contrainte de nature réglementaire interdit les mouvements interrégionaux, les médecins stagiaires étant obligé d'effectuer leur stage chez un praticien dans leur région d'origine. Cette situation des plus pénalisantes constitue un handicap pour l'installation de jeunes médecins en zone rurale, étant par ailleurs largement démontré que l'écrasante majorité des médecins s'installent dans la région où ils ont effectué leurs études. Aussi, il souhaite savoir quelles dispositions il entend adopter pour remédier à ces difficultés, et plus particulièrement s'il envisage une modification des textes réglementaires en vigueur pour permettre aux DRASS d'assurer le financement des postes d'internes auprès des médecins généralistes en dehors de leur région d'origine.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50987

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8968